

sans s'occuper de la qualité du homard qu'ils y mettent. Aujourd'hui il n'existe aucune loi qui empêche la création de petits établissements borgnes à côté des grandes fabriques, dont chacune représente un capital de quelques milliers de piastres. Lorsque ces aventuriers cupides ont réussi à ruiner une localité, ils peuvent se retirer sans pertes, mais il n'en est pas de même des fabricants qui ont établi de grandes fabriques permanentes. Il faut encore observer que si la saison réservée était abolie, le gouvernement ne pourrait accorder les permis que plusieurs des fabricants ont demandés. Par conséquent, loin d'être préjudiciable, la saison réservée est une protection pour le pêcheur légitime. L'opinion des partisans de la pêche illimitée est exposée dans les communications suivantes que deux des principaux fabricants ont bien voulu me passer.

L'honorable M. Gavin, un membre du gouvernement local, s'exprime comme suit:—

“ Au sujet de la saison réservée, je désire faire quelques observations. Quant à moi je serais satisfait de celle qui existe actuellement, si je ne savais pas qu'elle opère avec désavantage dans d'autres parties de l'île. Aussi je me demande: pourquoi une saison réservée pour le homard? J'ai étudié cette question, et quoique j'exploite moi-même cette industrie, je ne suis pas de ceux qui sont prêts à compromettre la pêche au homard pourvu qu'elle soit profitable pendant quelques années. Mais je suis convaincu que la saison réservée, tout en entravant considérablement les opérations des fabricants, ne remplit pas le but qu'avaient ceux qui l'ont établie. Je présume que l'objet de la saison réservée est, d'abord, de protéger le homard pendant qu'il dépose ses œufs, et, en second lieu, d'empêcher que la pêche en soit épuisée. Je suis certain, cependant, qu'elle n'a rien fait et ne peut rien faire pour atteindre le premier de ces objets, car tous ceux qui ont de l'expérience dans cette industrie admettent aujourd'hui que le homard chargé de frai est pris en toutes saisons et qu'il n'a pas d'époque particulière pour frayer. Quant au second objet, je ne vois aucune raison de craindre que le homard soit épuisé dans le détroit et le golfe Saint-Laurent plus tôt que les autres poissons, tels que le hareng, la morue, etc. Des hommes qui depuis plusieurs années ont fait des opérations sur la rive sud de l'île disent qu'ils ne voient aucune différence ou diminution dans l'approvisionnement, bien que le nombre des trappes et des autres appareils de pêche soit mille fois plus grand. Bien que pour mes affaires sur la rive nord, je sois satisfait de l'état de choses actuel, cependant je considère que la saison réservée est une erreur, et presque un malheur à cause des capitaux placés dans cette industrie. Ma principale objection contre la saison de prohibition, c'est qu'elle ne peut s'appliquer à toutes les parties de l'île en même temps. On voit très peu de homards à enveloppe tendre sur le côté nord de l'île, tandis que ceux qu'on prend dans le mois de juillet sur le côté sud sont impropres à la confection des conserves. Je crois que le plus tôt on abolira la saison réservée et laissera les pêcheurs exercer leur propre jugement, le mieux ce sera pour les industriels, et la pêche du homard n'en sera pas plus épuisée que maintenant.”

L'honorable M. Prowse, un autre membre du gouvernement local, et qui fait des opérations considérables sur la côte est, ajoute:—

“ Comme nous avons eu moitié des intérêts dans deux fabriques, nous avons fait des études assez minutieuses, et nous sommes plus que jamais convaincus que le homard est de toutes façons dans une meilleure condition après le 1er septembre qu'en tout autre temps avant cette époque, et, de plus, qu'il est aussi bon que les autres poissons durant toute l'année. Naturellement un homme tant soit peu doué de sens commun ne songera pas à mettre en conserves le homard à enveloppe tendre qui entre quelques fois dans les trappes durant tout l'été; mais le nombre en est très petit, car le homard dans cette condition est incapable et ne se soucie guère de circuler. Plusieurs de nos voisins ont perdu cette année une quantité plus ou moins grande de homard, et ils sont divisés d'opinion quant à la cause. Naturellement, les ouvriers employés aux fabriques disent que ce n'est pas leur faute, et attribuent ces pertes à une maladie qui existerait chez le homard, d'autres qu'elle est dans l'air, etc.; mais je suis fermement convaincu qu'elle est due au manque de soins et d'air dans les fabriques et autour. Quand le homard était abondant, il n'aurait pu être mis en